

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 juin 2025, à 19 h à la mairie d'arrondissement situé au 4243 rue de Charleroi à Montréal, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

5298, rue de Charleroi

Permettre de ne pas aménager le nombre de cases de stationnement requises, afin d'ajouter un logement au sous-sol du bâtiment existant situé au 5298, rue de Charleroi, sur le lot 1 093 779 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures;

3960 rue Fleury

Permettre l'installation de 16 enseignes murales dont 14 enseignes au niveau du rez-de-chaussée au lieu de la façade de l'établissement à la hauteur du plafond de celui-ci, huit enseignes sur les façades latérale et arrière au lieu d'une façade avant et une enseigne d'une superficie de 4,3 m<sup>2</sup> au lieu de 2 m<sup>2</sup> pour le bâtiment situé au 3960-3980, rue Fleury, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures;

ET QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 12 mai 2025